AR PREFECTURE

006-240600593-20171213-171204-DE

Regu le 18/12/2017 OMMUNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

## Communauté de communes du pays des Paillons

## OBJET :

Cession d'une parcelle appartenant au conseil départemental pour la réalisation de la salle de spectacle de l'Escarene.

Décision nº 17 12 04

Nombre de conseillers en exercice : 36

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 29

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0 communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague,

Ean deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le conseil

Etaient présents: Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés: Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle que, dans le cadre de la réalisation de la nouvelle salle de spectacle à L'Escarène, la communauté de communes du pays des Paillons souhaite disposer pour partie de la parcelle A 1351, appartenant au conseil départemental. Parcelle cadastrée section A n° 1351, sise quartier plateau de la gare- 06440 ESCARENE.

Il indique que le Conseil départemental, a validé le principe d'une cession gratuite de cette parcelle, dont la superficie n'excèdera pas 630m2.

**Considérant** la délibération n°16 11 07 en date du 21 novembre 2016, validant l'acquisition d'une parcelle de terrain à Berre les Alpes, dite de Mme LENNE, destinée au transfert du silo à sel de la SDA Littoral Est implanté sur la parcelle A1351.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

## Décide:

- **De céder** au Conseil départemental la parcelle B640 de 15 ares au col de Nice- 06440 Berre les Alpes, propriété de la communauté de communes du pays des Paillons, contre cession d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1351, sise quartier plateau de la Gare-06440 L'Escarene, d'une superficie n'excédant pas 630 m² sous réserve de bornage, propriété du conseil départemental, sans soulte.
- de confier le bornage à un géomètre, les frais étant pris en charge par la communauté de communes du pays des Paillons,
- de passer un acte en la forme administrative pour la dite cession,
- d'autoriser le Président à signer l'acte administratif à venir, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement à la Communauté de communes du pays des Paillons.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

